

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nove, 12 \[septembre 1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nove, 12 [septembre 1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Nove](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote [ARCH-FAM-2021-0-0815](#)

Collation 1 p. (84r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nove, 12 [septembre 1846], Équipe du projet [FamiliLettres](#) (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27703>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet [FamiliLettres](#) (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 septembre 1846](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Nove](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Sur l'impression de tarifs des produits de la manufacture Godin-Lemaire et un dessin à exécuter par monsieur Geoffroi.

Notes Le brouillon occupe la partie inférieure du folio 84r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées [Geoffroi \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Nove

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Imprimerie

Biographie Imprimeur actif à Saint-Quentin (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1846 7 bis

12

M. Monnaur. Le préfet du Département de la Seine

je me suis trouvé obligé de vous répondre le 22
 août dernier ma demande de mise de pair pendant
 tendant à obtenir un alignement pour élévation
 constructions sur la route royale n° 11 à l'extrémité
 du faubourg de ^{la rue} Aguesse mes demandes ont jusqu'à présent
 sans réponse sachant que ^{l'alignement} M. Levesque conducteur des
 ponts et chaussées a quise ~~fait faire~~ ^{fait faire} ~~but~~ ^{but} de m'empêcher
 d'obtenir cet alignement sinon à des conditions imposées
 je viens de nouveau M. le préfet vous supplie
 de me faire connaître si je puis construire dans
 ma limite actuelle ou à quelle distance je dois en
 mettre en arrière de la route.

M. Levesque conducteur des ponts et chaussées me remis dans
 le courant de juillet des états de concession que
 j'ai revus de mon acceptation avec la même
 même expertise contractuelle d'indiquer la nature
 de terrains que l'on m'engageait à concéder. depuis lors
 il vient de me faire présenter de nouveaux états me
 faisant dire que si je consent à les revêtir de ma
 signature seulement l'alignement me sera donné
 immédiatement cette proposition que je ne puis valider
 que comme une nouvelle violation d'usage de l'alignement
 M. le préfet a vu vos prières de bien vouloir me
 faire connaître ~~ma~~ ^{mon} ~~droit~~ ^{droit} comment je puis construire
 sans être en contradiction avec lois et règlements

je suis M. le P. avec le plus profond respect
 votre très h. et o. dévoué

12

M. Monnaur. Paris

j'ai pensé que dans le cas où monsieur Guespié
 ne ferait pas le dessin qui faudrait à l'usage de la
 faire passer à la plume comme on l'on pourra seulement
 si le travail n'est pas satisfaisant je ne pourrai
 imprimer maintenant que 200 avec tarifs et au
 rest sans tarif. l'on ne ferait donc pas de tarifs séparés
 s'ils ne sont pas communs

Je suis très respectueux et obéissant

84